

Cir-2122-030
11 novembre 2021

Nouvelles mesures concernant les cellulaires

Chers parents,

En dépit des multiples remarques adressées à vos enfants, certains d'entre eux n'arrivent toujours pas à saisir que l'usage du cellulaire est strictement interdit durant l'horaire scolaire (de 7h30 à 14h30). En cas de récidive, les cellulaires seront confisqués par la direction pour deux semaines sans aucune possibilité d'intercession des parents auprès des CPE. Si les élèves ne se plient pas au règlement de l'établissement, nous serons obligés de récupérer leurs cellulaires le matin et de les leur remettre à la sortie des classes.

Merci de votre compréhension.

La Direction